

Département  
Haute-Loire

**E X T R A I T**  
***du Registre des Délibérations du Comité Syndical***  
***de l'EPAGE Loire Lignon***

Séance du 9 juillet 2025

Date d'envoi de la convocation : 4 juillet 2025

Conseillers en exercice : 33

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le :

Présents ou représentés : 17

Pouvoirs : 3

Délibération n°: 202507-07

Excusés : 16

Objet : Transfert de principe du portage du SAGE Loire Amont de l'Etablissement Public Loire à l'EPAGE Loire Lignon

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, régulièrement convoqué, s'est réuni le 09 juillet 2025 à 19 H 00, Salle du Conseil Municipal, en Mairie de BRIVES-CHARENSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Président de l'EPAGE Loire Lignon.

Étaient présents :

Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : BRINGER Jean-Paul – BEAUMEL Jean-Paul - FILERE Michel – LOMBARDY Sandra Communauté de Communes Loire Semène : ARNAUD Sébastien – BOMPUIS Yves Communauté de Communes Haut Pays du Velay : CIBERT Gilles Communauté de Communes du Haut-Lignon : / Communauté de Communes des Sucs : / Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal : DELABRE Philippe Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron : FAURE Cyril – MONCHER Jean-Pierre Communauté de Communes Cayres Pradelles : CATHONNET Philippe – BRUCHET Lionel Communauté de Communes Montagne d'Ardèche : VALETTE Charles – BRUN Claude Communauté de Communes des Monts du Pilat : THOUAMY Denis Communauté de Communes Ambert Livradois Forez : SAVINEL Jean Loire Forez Agglomération : / Communauté de Communes Val'Eyrieux : ROCHE Françoise

Avaient donné pouvoir :

Communauté de Communes Marches du Velay-Rochebaron : MONTAGNON Jean-Philippe (pouvoir donné à MONCHER Jean-Pierre )

Communauté de Communes Haut Pays du Velay : DURIEUX Pierre (pouvoir donné à CIBERT Gilles)

Communauté de Communes des Monts du Pilat : BONNEFOY Régis (pouvoir donné à THOUAMY Denis

Secrétaire de séance : Sandra LOMBARDY

**VU l'arrêté interpréfectoral n°BCTE/2019/180 du 24 décembre 2019 approuvant la modification des statuts du SICALA de Haute-Loire et sa reconnaissance en tant qu'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux ;**

**VU l'article 4 des statuts de l'EPAGE Loire Lignon**

**VU le compte rendu du Préfet de la Haute-Loire du 20 mars 2025 sur le portage du SAGE par l'EPAGE Loire Lignon**

Monsieur le Président de l'EPAGE Loire Lignon expose le compte rendu de la réunion en préfecture en date 20 mars 2025 au sujet du transfert de portage du SAGE Loire Amont de l'Etablissement Public Loire (EPL) à l'EPAGE Loire Lignon.

Assistaient à cette réunion, Monsieur le Préfet de la Haute-Loire, les services de la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Loire, le Président de l'EPAGE Loire Lignon, le Président et la direction de l'EPL, le président de la CLE du SAGE et la Présidente du Département de Haute-Loire ainsi qu'un technicien.

Monsieur le Préfet a rappelé à l'occasion de cette rencontre la question cruciale de la répartition de l'eau sur nos territoires notamment entre la Haute-Loire et l'Ardèche dans le cadre du renouvellement de la concession de Montpezat.

Sur ce sujet sensible de la répartition de l'eau et en tenant compte des changements climatiques, le SAGE Loire amont est un outil stratégique qui permettrait, sous réserve d'avoir à sa disposition les mêmes moyens, de rééquilibrer les rapports entre l'EPTB Ardèche disposant de moyens humains et financiers conséquents.

Aussi, il est précisé qu'un transfert de portage du SAGE Loire amont de l'EPL à l'EPAGE Loire Lignon prendrait tout son sens. Madame la Préfète du bassin Centre Val de Loire, Madame la Préfète de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que Monsieur le Préfet de Haute-Loire sont tous trois favorables à ce transfert de mission.

La Présidente du Département rappelle toute la cohérence d'un portage du SAGE Loire amont par l'EPAGE Loire Lignon qui animerait ainsi 2 SAGE à l'échelle de la Haute-Loire.

Le président de L'EPL qui porte actuellement 10 SAGE se positionne favorablement au transfert de portage du SAGE Loire amont à l'EPAGE Loire Lignon.

La Direction Départementale des Territoires rappelle que les 2 structures EPL et EPAGE Loire Lignon dans le cadre de la compétence 1 article L211-7 du code de l'environnement sont tous deux compétents pour le portage de l'animation du SAGE Loire amont, sachant que le territoire du Sage Loire amont est inclus dans le territoire d'intervention de l'EPAGE Loire Lignon.

Le poste de secrétariat ne sera pas transféré de L'EPL à l'EPAGE Loire Lignon seule la fonction d'animation sera concernée.

Il s'agirait ainsi d'un transfert de mission et non pas d'un transfert de compétence.

A ce titre, il n'y aura donc pas de Commission Locale d'Evaluation Des Charges Transférées (CLECT).

Le Président de l'EPAGE Loire Lignon émet un avis personnel favorable au transfert mais indique qu'un échange est nécessaire avec l'ensemble des collectivités adhérentes.

Le Président de la CLE du SAGE Loire amont indique qu'il est nécessaire d'avoir un appui local fort.

Le Préfet de la Haute-Loire conclut la réunion en annonçant le calendrier du déroulé à respecter en vu d'un transfert de portage au 1er janvier 2026 :

- avant le 15 juillet 2025 : prise de délibération de l'EPAGE Loire Lignon et du SAGE Loire amont.
- mi-octobre 2025 : prise de délibération de l'EPL
- mi-novembre : finalisation du protocole d'accord EPAGE/EPL/CLE DU SAGE.

Le Président de l'EPAGE Loire Lignon et le Président de la CLE du SAGE précisent qu'un accord sur le financement sera discuté par la suite entre les différentes parties prenantes.

Le Président de la CLE du SAGE indique qu'une délibération de principe sur le transfert de mission SAGE Loire amont sera prise en septembre par la CLE du SAGE.

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

*Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, à l'unanimité :*

- APPROUVE le principe de transfert de portage du SAGE Loire amont avec date d'effet souhaitée le 1<sup>er</sup> janvier 2026 sous réserve d'un accord financier permettant d'obtenir un financement à 100 % du poste d'animation par les différents financeurs et collectivités ;**
- AUTORISE le Président à finaliser le protocole d'accord tri-parties (EPL, CLE du SAGE et EPAGE Loire Lignon) ;**
- AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier ;**

Fait le 9 juillet 2025 à Brives Charensac,  
Tous les membres présents ont signé au registre.

La Secrétaire de séance

Sandra LOMBARDY

Le Président de l'EPAGE Loire Lignon,

Jean-Paul BRINGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

